



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor

“L'écologie qui agit”

Madame, Monsieur,
Cher ami chasseur,

En tant que nouveau chasseur, et donc nouvel adhérent, nous tenons à vous féliciter de votre engagement associatif.

Vous recevez aujourd'hui un bon de commande pour la validation du permis de chasser 2022/2023. **Il vous suffit désormais de remplir ce bon, de le signer et de le retourner, accompagné de son règlement, à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir.**

SURTOUT N'ATTENDEZ PAS LE 1^{er} SEPTEMBRE

Le document de validation du permis vous sera retourné par courrier dans un délai de **30 jours**.

Dès réception, muni de votre attestation d'assurance, du carnet bécasse et de votre volet annuel de validation, vous serez alors en règle pour préparer votre première ouverture de la chasse.

Pour votre première validation, la fédération a souhaité vous faire bénéficier d'un tarif réduit, et ce grâce aux efforts de nos instances dirigeantes qui ont pu apporter des modifications législatives et réglementaires en la matière. **Pour la première année votre validation est nationale**, sauf si vous chassez le sanglier dans les départements 57, 67, 68 pour lesquels il faudra prendre un timbre sanglier à 35 €.

Pour cela **il est indispensable que vous joigniez une photocopie de votre permis** à ce bon de commande.

Si vous avez des questions ou qu'un problème se pose, une ligne téléphonique a été spécialement ouverte pour répondre à vos demandes : **02.96.74.72.89 (de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)**.

Je vous souhaite, Cher ami chasseur, une facile et rapide validation de votre permis de chasser.

En Saint Hubert,
Le Président,
Yvon MEHAUTE



CHOIX DU TYPE DE VALIDATION 2022/2023

Votre choix :

- Cochez la case correspondante
- Joignez un **chèque** du montant indiqué à l'ordre de la « **Régie FDC22** » (Un seul chèque par bon de commande)

Validation nationale « jeune chasseur » avec grand gibier	<input type="checkbox"/>	67,95 €
Validation nationale « jeune chasseur » avec grand gibier + assurance du groupe BS Assurances	<input type="checkbox"/>	87,95 €

CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE

Pour chasser la bécasse en 2022/2023, je souhaite (indiquez **obligatoirement** votre choix) :

- Un carnet de prélèvement bécasse « **papier** »
- Un carnet de prélèvement bécasse « **numérique** » (via l'application CHASSADAPT pour smartphone)

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le
02.96.74.72.89 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**